

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Rapport de la commission financière Budget 2010</p> |
|--|

Membres de la commission

Mmes et MM.

| | |
|----------------------------|------------------------|
| Esma Aris (POP) | Aline Fleury – (Verts) |
| Pierre-Alain Borel (PS) | Philippe Lager (Verts) |
| Annie Clerc-Birambeau (PS) | Silvia Locatelli (PS) |
| Denis Cattin (PLR) | Sylvia Morel (PLR) |
| Hugues B. Chantraine (UDC) | Alain Parel (UDC) |
| Laurent Duding (PS) | Marc Schafroth (UDC) |
| Pascale Gazareth (POP) | Christophe Ummel (PLR) |
| Olivier Guyot (POP) | |

La Commission financière s'est réunie les 29 septembre, 20 octobre, 5 et 20 novembre 2009.

Le Conseil communal in corpore a participé aux séances de la Commission du 29 septembre, du 20 octobre, du 5 novembre accompagné de M. Barbezat, chef du service des finances, alors que le 20 novembre, MM. Berberat, Kurth et Barbezat sont excusés.

Séance du 29 septembre 2009

Dans un premier temps, la Commission a procédé à la constitution de son Bureau constitué comme suit:

Président : Marc Schafroth – UDC
Vice-président : Denis Cattin - PLR
Rapporteur : Philippe Lager - Verts

La composition des sous-commissions et les dates auxquelles elles se réuniront fait l'objet du début de la séance.

Rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de la crise économique mondiale

M. Berberat se fait le porte-parole de plusieurs commissaires qui ont demandé l'intégration dans l'ordre du jour du rapport au Conseil général sur le programme de soutien à l'économie et se dit prêt, avec ses collègues, à répondre aux questions concernant les différents projets.

M. Kurth apporte quelques considérations concernant la situation économique actuelle. Le taux de chômage s'élève à ce jour à 8,9% et il craint une progression jusqu'à 10-12% à la fin de l'année. En tenant compte du chômage partiel, 20% de la population sera touchée par le chômage avec comme conséquence une perte du pouvoir d'achat. M. Kurth a le sentiment que la Ville n'est qu'au début des difficultés liées à la crise. Il fait part des informations obtenues auprès des partenaires économiques et industriels. La situation est très sérieuse pour le Canton mais encore plus pour la ville de La Chaux-de-Fonds étant donné son tissu économique.

Les mesures cantonales et fédérales peuvent avoir des incidences positives sur le secteur industriel, domaine où la Ville n'a que peu d'influence. Cependant, dans le secteur commercial elle peut pallier quelque peu aux problèmes en évitant par exemple aux jeunes sortant d'apprentissage ou de stage de se retrouver au chômage en les engageant dans le cadre d'un contrat de durée déterminée. Le Conseil communal considère que si les emplois sont maintenus, le pouvoir d'achat l'est également. Il préconise de trouver des accords avec la Commission afin de faciliter les travaux du Conseil général.

Investissements soumis à l'approbation du Conseil général

En ce qui concerne les crédits considérés comme réallocations dans l'enveloppe des investissements 2009, un-e commissaire considère qu'il n'y a aucune garantie que les fonds dépensés le seront dans la commune étant donné la loi sur les marchés publics. Il/elle craint que dans la plupart des cas ils serviront à financer des entreprises externes puisque de nombreux crédits dépassent les limites fixées par la loi sur les marchés publics. Il/elle considère que les travaux devraient être divisés en tranches ou qu'une autre méthode d'attribution devrait être définie.

M. Hainard indique que le plafond des travaux en génie civil est fixé à CHF 500'000.- et qu'il n'y a pas d'obligation de passer par une procédure ouverte dans le cadre des marchés publics pour des montants inférieurs. Concernant la majorité des travaux touchant à son dicastère, la mise en lots est possible. Il ne s'agit donc pas de "saucissonnage". Par ailleurs, il y a lieu de remarquer qu'il faut également trouver sur place des entreprises capables d'effectuer les travaux.

M. Kurth signale que certains crédits seront subdivisés du fait de la diversité des travaux (fenêtres, carrelages, volets etc). Les entreprises de la place seront sollicitées. Par ailleurs, bien que celles-ci puissent être favorisées par leur proximité, il faut accepter d'ouvrir les chantiers également aux entreprises situées ailleurs dans le canton ou la région.

Un-e commissaire demande pourquoi tous les projets ne sont pas financés par le fonds de soutien à l'économie.

M. Kurth répond que le fonds répond à deux objectifs. Premièrement, il servira à financer des mesures de soutien à l'économie. Deuxièmement, il doit servir à financer les mesures liées au programme d'agglomération (RUN) développé sur deux périodes, soit 2011 – 2014 et 2015 – 2018. Concernant le financement de ce programme la Confédération a établi des règles qui prévoient que si les 2/3 des mesures annoncées ne sont pas en vigueur d'ici 2014, le Canton et la Ville perdront les subventions qui pourraient leur être allouées. Les CHF 5 millions restant dans le fonds de soutien à l'économie serviront donc à financer des projets de mobilité douce, la place de la Gare etc.

Un-e commissaire demande si une hiérarchisation des projets est prévue.

Le Conseil communal répond par l'affirmative. Les travaux seront étalés sur deux ans environ, certains pouvant se faire durant l'hiver, d'autres à la belle saison. Certains projets sont encore à l'étude alors que d'autres sont prêts à être mis en oeuvre.

Présentation par le Conseil communal des grandes lignes du budget 2010

M. Berberat, président du Conseil communal, se fait le porte-parole de ses collègues en relatant l'inquiétude et les difficultés rencontrées dans l'établissement du budget de fonctionnement qui présente à ce jour un déficit de CHF 12,7 millions, celui-ci étant susceptible d'être modifié en fonction des informations venant du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil. Il revient sur les décisions prises par l'Etat concernant certaines charges qui pourraient être reportées sur les Communes. Il apparaît que si le Grand Conseil devait valider ces actions, ces charges s'élèveraient entre CHF 3 et 4 millions supplémentaires pour la Ville. Il rappelle encore que l'Etat est soumis à un système de frein à l'endettement, ce qui ne lui laisse guère de marge de manœuvre.

En matière d'instruction publique, les mesures que le Conseil d'Etat envisage de prendre sur les salaires (les charges salariales étant prises à raison de 45/55%) peuvent paraître de prime abord comme une bonne nouvelle, toute relative pour la Ville en termes financiers, puisque elles vont provoquer une diminution des places de travail qu'il est impossible de considérer comme positives. Concernant l'aide sociale, il s'avère que les CHF 8,2 millions de charges initialement prévus, ont dû être portés à CHF 9,9 millions.

M. Monnard, directeur des finances, confirme un déficit prévisionnel de CHF 12,787 millions diminué par la bonne nouvelle de ce jour, soit une amélioration de la péréquation de CHF 2,458 millions, ce qui ramène le déficit à CHF 10,329 millions. Il annonce que l'objectif du Conseil communal est de ramener ce déficit à environ CHF 5 millions.

M. Monnard passe en revue les informations reçues de l'Etat en relevant que les mesures de reports de charges sur les communes ressemblent fortement à celles envisagées l'année dernière.

Il énumère ainsi :

- la suspension de la péréquation financière intercommunale verticale pour CHF 0,8 million,
- la facturation de l'office cantonal de l'assurance maladie au service de l'action sociale (répartition de 40% canton - 60% commune) pour CHF 5,6 millions,
- la prise en compte des effets RPT dans le pot commun pour CHF 5,7 millions,
- la modification à la hausse du taux à 60% (au lieu de 50%) de la part des communes au financement du fonds d'intégration professionnelle pour CHF 2,3 millions,
- la participation des communes au financement des remises de cotisations AVS pour CHF 0,3 million.

Le total des reports pour le Canton s'élève à CHF 14,7 millions. La part de la Ville peut être estimée à 25% soit environ CHF 3,6 millions.

Analyse de la situation

M. Monnard reprend certains points concernant le budget tels qu'ils se présentent à ce jour.

Le compte de fonctionnement en termes de trésorerie est positif puisqu'il présente un excédent de CHF 1,97 millions. La gestion des dépenses est bien maîtrisée (./ amortissements de CHF 12,787 millions) Elles s'élèvent à (hors amortissements) à CHF 200,956 millions alors qu'elles s'élevaient à CHF 199,622 millions au budget 2009 contre CHF 200,381 millions aux comptes 2008.

Par contre, de gros soucis se font jour concernant la dégradation des recettes fiscales en particulier au sujet de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, ceci en relation avec la situation économique.

Une comparaison avec l'Etat permet de prévoir pour ce poste, en restant très prudent, quelques prévisions d'entrées pour 2010. Pour 2010, les prévisions de l'Etat passent en comparaison égale à 35,62% de la fiscalité de l'année 2008. En comparaison aux CHF 27 millions de notre commune pour 2008, nous pourrions estimer notre part à CHF 9,225 millions. Il est à relever que ce chiffre est très aléatoire puisque les estimations faites en avril 2009 permettaient d'envisager CHF 12 millions alors que les tableaux de bord de l'Etat approchent les CHF 6 millions à ce jour. Par contre si l'on tient compte de certains avis émis par l'industrie qui ne prévoit pas de gains, le résultat serait de zéro.

M. Monnard signale que le Conseil d'Etat envisage de modifier à terme la loi sur la fiscalité des personnes morales. Si elle venait à être modifiée en 2010, cette modification contribuerait à accentuer le brouillard actuel au niveau des revenus fiscaux 2010.

A propos de l'impôt sur les personnes physiques il est difficile d'estimer à ce jour l'effet du chômage partiel sur les revenus.

SDP (Service du domaine public)

En ce qui concerne le contrat de prestations qui a été conclu avec la police cantonale le poste « mandats de tiers » passe de CHF 5,408 millions pour le budget 2009 à CHF 5 millions. Ce contrat a été dénoncé en juin dernier et une renégociation doit avoir lieu prochainement. Actuellement, 32 ETP sont préconisés contre les 35 prévus dans le contrat dénoncé et facturés actuellement. Ce poste comprend, entre autres, une prestation pour les produits encaissés dont la clé de répartition est de 50/50 (Canton - Commune).

De plus, la remise d'actes judiciaires et de documents de l'office des poursuites est également prévue dans la facturation de ces prestations alors que le Canton reçoit environ CHF 50.- par document remis. Il y a donc double facturation concernant cette prestation. En outre, la nouvelle loi sur le commerce (bars, discothèques etc.) va entrer en vigueur et les communes ne devraient plus rien payer pour cette prestation puisqu'il s'agit d'une loi cantonale. Les trois ETP contestés portent sur ces activités qui ne devraient pas être à la charge de la Ville. Des justifications sont attendues de la police neuchâteloise.

Par ailleurs, un montant de deux millions de francs d'amendes est budgété dans le cadre des recettes, augmentation imputable à l'engagement d'une personne supplémentaire qui devrait permettre d'encaisser CHF 100'000.- en sus.

Personnel

Des discussions sont en cours avec les syndicats au niveau communal alors qu'au niveau cantonal des décisions sont déjà prises. Il est à relever que le personnel du Service économique et du Service financier ne travailleront plus pour la Caisse de pensions, d'où un manque à gagner de quelques dizaines de milliers de francs.

Contrôle des habitants

Les modifications importantes qui peuvent être constatées sont dues à des variations importantes concernant les émoluments portant sur la délivrance des documents d'identité.

Parkings

Il y aura lieu de tenir compte dès 2010 du parking de la halle Volta.

SCAS

La part communale aux mesures d'intégration professionnelle augmente. Elle passe de CHF 1,639 millions aux comptes 2008 à CHF 2,380 millions au budget 2010. Elle se montait à CHF 2,129 millions au budget 2009.

Le résultat enfin positif des maisons de retraite démontre l'utilité des travaux entrepris depuis quelques années.

Part communale aux dépenses d'aide sociale

Elle se monte à CHF 9,920 millions dans le budget 2010 contre CHF 8,6 millions au budget 2009 et CHF 8,831 millions aux comptes 2008. Une attention particulière devra être portée à l'évolution de ce poste, sur lequel nous n'avons toutefois que peu de maîtrise.

Crèches et garderies

La charge est actuellement de CHF 5,520 millions contre CHF 3,923 millions au budget 2009 et CHF 3,082 millions aux comptes 2008.

Finances

Les intérêts passifs passent à CHF 11,088 millions contre CHF 13,266 millions aux comptes 2008, en tenant compte d'une recalculation des intérêts courus de CHF 0,950 million pour fin 2010. On constate un impact significatif des remboursements réalisés. La correction globale des amortissements est de CHF 2,257 millions ce qui met en évidence l'utilité, quant à la baisse des charges, des amortissements réalisés.

SIS

M. Monnard doit suivre tout particulièrement les frais de personnel qui apparaissent en constante augmentation. L'augmentation du poste informatique concerne "SGARI" et celle du poste "Entretien du bâtiment" concerne les contrats d'entretien dont la garantie arrive à terme.

M. Kurth souligne l'importance des mesures prises dans le cadre des boucléments des deux derniers exercices. Si le Conseil général avait choisi de prendre en compte les mesures d'assainissement du bilan, de baisser les impôts et de renoncer aux amortissements effectués, nous aurions eu trois points d'impôts en moins aujourd'hui et CHF 1,5 million de plus de charges, soit environ CHF 5 millions de détérioration supplémentaire.

Monsieur Kurth apporte ensuite quelques précisions en ce qui concerne le personnel. Le Conseil communal souhaite, en principe et malgré la situation difficile, appliquer les procédures en vigueur et ce compte tenu des efforts faits précédemment par le personnel par la retenue de 2 fois 2,5% sur le traitement.

Toutefois, un discours prônant la solidarité a été tenu avec les syndicats tendant à relever que la Fonction publique ne doit pas être privilégiée et qu'une contribution lui serait tout de même demandée par un

ralentissement important dans l'évolution des échelons. Il est proposé de ramener la progression de 2 à 1 et de 1 à 0 (CHF 230'000.- d'amélioration). De même, l'enveloppe des échelons qualitatifs est divisée par 2, et passe ainsi de CHF 340'000.- à CHF 170'000.-.

La déflation de 0,8% ne sera pas répercutée sur les traitements. Globalement le budget serait amélioré de 600'000.- francs dont 200'000.- francs liés à l'absence de compensation de l'inflation.

Le problème lié à la LPP pour les personnes de 57 ans et plus est posé. Il s'agit de définir si elles doivent être exonérées de mesures d'économies salariales afin de ne pas les pénaliser à vie dans le calcul de leur rente basée sur la moyenne des cinq dernières années d'activité.

Les membres du Conseil communal veulent montrer l'exemple en diminuant leur traitement de 0,8%. La même diminution est prévue pour les rentes des anciens conseillers communaux.

Dans les mesures d'économie, une baisse de 25% de la contribution aux partis politiques est également prévue ainsi qu'une diminution de celle allouée au Parlement des jeunes.

M. Berberat souligne que l'inquiétude de M. Monnard concernant l'aide sociale est également la sienne. Il attire l'attention des commissaires sur le fait que cette aide ne pourra pas être diminuée si on démantèle l'assurance chômage au niveau fédéral. Le Conseil communal rappelle que l'aide sociale est le dernier filet de secours pour certaines personnes. Il reste persuadé qu'il faut une solidarité confédérale et que l'assurance chômage doit être défendue afin qu'elle puisse bénéficier le plus longtemps possible aux personnes sans emploi.

M. Berberat rappelle qu'il y a dix ans la charge sociale était de 60% pour le Canton et 40% pour les Communes. Elle a passé ensuite à 50/50, alors qu'actuellement elle est à 40/60. Une attention particulière est donc nécessaire quant au transfert de charges entre la Confédération et les Cantons/Communes.

Premier tour de table sur le budget

Un-e commissaire s'inquiète de la baisse des recettes d'impôts ainsi que des reports de charges annoncés par l'Etat.

Concernant les impôts, M. Monnard constate que la dégradation des encaissements réalisés en 2009 est contenue par rapport à ceux de 2008. Par ailleurs, le Conseil communal a incité les entreprises à ne pas verser plus que ce qu'elles imaginaient devoir payer afin de limiter au maximum le double impact lié à la perception selon le système postnumerando. La question est de savoir si et à quel moment les entreprises décideront de stopper ou de limiter leurs acomptes pour préserver leur trésorerie. Il semble que les fiduciaires proposent de procéder à des corrections sur les tranches 8 et 9.

De l'avis d'un-e commissaire le déficit annoncé semble correct au vu de la situation. L'important est de conserver une marge de manœuvre et de limiter l'augmentation de la dette, considérant les taux d'intérêts faibles actuellement. A priori, il/elle se déclare satisfaite de ce premier jet, exception faite d'une certaine inquiétude concernant le personnel qu'il/elle considère ne pas devoir être touché par de nouvelles mesures vu les efforts faits précédemment par celui-ci.

Concernant l'aide sociale, il/elle souligne l'importance d'étudier avec les services les moyens à mettre en place pour favoriser la réinsertion professionnelle.

Un-e Commissaire revient sur les recettes fiscales exceptionnelles de 2008 et celles envisagées pour 2009 et demande à M. Monnard s'il dispose d'une comparaison avec les années 2004-2005 considérées comme "normales".

Par ailleurs, il/elle se déclare sceptique quant à l'acceptation des mesures salariales proposées aux syndicats. Revenant aux recettes, il/elle fait état des communes prélevant l'impôt dû par leurs employés à la source, ceci d'une manière volontaire de même que pour d'autres contribuables. Il/elle considère que cette manière de faire permettrait la sécurité de l'encaissement des impôts. Il félicite toutefois M. Monnard pour le travail effectué par le Service des Finances.

Un-e commissaire revient sur l'objectif de CHF 5 millions de déficit visé à terme par le Conseil communal. Si on tient compte du fait que les dépenses sont déjà maîtrisées, il/elle se demande si d'autres prestations pourraient être envisagées à la baisse pour arriver à ce résultat.

Un-e commissaire ajoute qu'il/elle souhaiterait connaître les priorités d'économies que le Conseil communal prévoit dans ce contexte.

Dans ses réponses M. Monnard indique que la fortune de la Ville se monte à CHF 30 millions de francs. Elle permettrait de couvrir un déficit identique à celui annoncé à ce jour sur une période de trois ans. Une grande prudence s'impose donc.

M. Monnard constate que depuis le début de 2009, les recettes sont en diminution et peuvent être considérées comme équivalentes à 2004-2005. Le problème du Conseil communal sera de connaître les conséquences en cas de modification de la taxation par l'Etat.

M. Monnard confirme l'objectif de viser à la fin du processus budgétaire CHF 5 millions de déficit. Quant à l'impôt à la source, sa perception est du ressort de l'Etat.

A une question posée par un-e commissaire M. Kurth répond qu'une entreprise n'est pas seulement une entité composée d'une Direction, mais qu'elle représente des emplois, des employés et des salaires. Le fonds de

soutien à l'économie ne sert donc pas à mettre en place des parachutes dorés mais à soutenir l'emploi.

Par ailleurs, se référant aux 3 fois CHF 10 millions de perte évoqués par M. Monnard, M. Kurth considère que si la Ville ne consent pas à des efforts, les déficits ne feront qu'augmenter et en 2010 la fortune aura été absorbée.

M. Berberat assure que des mesures devront être prises dans plusieurs secteurs, sans rien "casser" définitivement, si l'objectif des CHF 5 millions doit être atteint. Pour arriver à ce jour à la somme de CHF 10 millions, les chiffres ont été repris à plusieurs reprises. Par exemple, concernant les charges des crèches et garderies budgétisées à CHF 3,922 millions pour 2009, on constate que le 1^{er} budget 2010 prévoyait CHF 6'253'500.-. Ce poste a été diminué de CHF 700'000.--. Cela représente encore une augmentation de CHF 1'500'000.- par rapport au budget 2009.

M. Veya rappelle que dans le cadre de la CCT Santé, l'Etat a indiqué sa volonté de supprimer ses subventions aux entités paraétatiques et que Hôpital neuchâtelois est devenu indépendant et traite paritairement les problèmes salariaux avec ses employés. Par ailleurs, les mesures prises à l'encontre des fonctionnaires de l'Etat sont plus drastiques que celles envisagées par la Ville de La Chaux-de-Fonds. La déflation de 0,8% serait déduite des salaires des fonctions publiques ou paraétatiques cantonales en maintenant cependant les outils de progression salariale.

M. Hainard ajoute que la non-compensation de la déflation correspond en fait à une augmentation des salaires de 0.8% qui compense les diminutions des échelons automatiques. A l'évidence, seuls les efforts fournis par quelques collaborateurs ne seront pas récompensés selon le mérite alors que tous auront une augmentation de 0,8%.

Un-e commissaire remercie l'ensemble des services pour le travail effectué tout en regrettant le peu de temps à disposition pour l'analyse de ce budget. Il/elle s'inquiète du niveau des investissements qui est encore relativement important. Il/elle se demande s'ils ne pouvaient pas tous être soumis aux quatre critères prévus dans le rapport concernant le programme de soutien à l'économie avant de prendre une décision finale sur leur pertinence.

Il/elle s'étonne également de la définition d'un déficit "raisonnable" alors qu'un déficit n'est pas raisonnable par définition. Par ailleurs en ce qui concerne le personnel, il/elle estime qu'un effort sérieux est à fournir dans ce domaine sachant que dans certains services des postes ont augmenté de 15 à 20% sans que l'on puisse imaginer qu'un ou deux collaborateurs aient été engagés.

Un-e commissaire demande si le problème des pertes sur débiteurs a été considéré dans le budget pour les personnes qui perdent leur emploi et ne peuvent plus payer leur loyer.

M. Kurth revient sur les effectifs dont les détails seront discutés en séance de sous-commission. Il cite néanmoins quelques cas où le Conseil communal a été obligé d'accepter une augmentation en raison d'une situation intenable pour les collaborateurs. Par ailleurs un autre exemple a trait aux cas où des pertes de recettes étaient enregistrées en raison de tâches qui ne pouvaient plus être assurées correctement en ce qui concerne des mandats rétribués. Un autre exemple est celui des assistants sociaux qui en raison de la conjoncture voient leurs dossiers augmenter vertigineusement. Des enjeux stratégiques décidés par le Conseil communal ont également fait l'objet d'augmentations d'effectif.

M. Barbezat, chef du service des finances, précise que CHF 3,5 millions sont prévus au budget pour les pertes sur débiteurs pour impôts impayés, CHF 322'000.- représentent les pertes sur les créances pour les ambulances alors que les pertes sur les loyers sont prévues à hauteur de CHF 32'000.-. A la gérance communale les pertes sont relativement peu élevées, d'une part parce que les locataires craignent les expulsions et d'autre part parce que certains loyers sont couverts par les services sociaux.

Séance du 20 octobre 2009

Etat de la situation

M. Berberat indique que les investissements sont encore trop élevés par rapport à ceux qu'on souhaite présenter au Conseil général, ceci malgré les nombreuses coupes effectuées. Aussi, M. Berberat souhaite associer l'ensemble de la Commission à la réflexion afin de voir quels sont les objectifs qu'elle souhaite poursuivre et combien elle est prête à investir, étant entendu que certains choix devront être faits. Il souligne que le Conseil communal tient à démontrer que la Ville continue d'investir malgré la période de crise.

M. Monnard présente le budget de fonctionnement 2010 lequel présente un déficit inférieur à dix millions. Il informe que l'élément important de cette amélioration est la péréquation, sujet qui a été évoqué le 29 septembre. Il ajoute que les postes relatifs aux salaires ont été rectifiés sur la base de 0% d'augmentation alors qu'elle était encore de 0.5% précédemment. L'objectif à atteindre reste fixé à CHF 5 millions de déficit.

Un-e commissaire souhaite obtenir un tableau avec l'évolution des différents postes de charges regroupés par services et par année. M. Monnard en discutera avec le service financier afin de déterminer jusqu'à quelle année il est possible de remonter informatiquement.

Un-e commissaire désire savoir pourquoi des modifications ont été portées au poste salaires alors que les discussions avec le syndicat n'ont pas encore abouti.

M. Kurth rappelle les propositions (voir première séance) qui ont été faites au syndicat. De plus, il a été communiqué au syndicat qu'à ce stade cette proposition serait intégrée au budget et présentée au Conseil général sous réserve que le Conseil communal la valide. Il ajoute que le syndicat organisera une assemblée générale à la fin du mois d'octobre pour prendre position de manière définitive sur la proposition du Conseil communal.

Il précise encore que les employés en fin de carrière (environ 60 personnes), devraient voir leurs prestations de retraite s'améliorer au 1er janvier 2010 en raison du passage à la nouvelle Caisse de pensions. Il n'y aura donc pas d'exception concernant le blocage des salaires pour les personnes de 57 ans et plus. Cette revalorisation se fera au prorata du nombre d'années d'affiliation à la Caisse de la ville. Ainsi on peut considérer que pour la plupart des gens concernés, une compensation s'opérera entre la perte due au blocage partiel de leur salaire et la revalorisation. Par ailleurs, M. Kurth pense que dans les cinq ans à venir, la situation financière s'améliorera et on pourrait imaginer des mesures de compensation pour les gens qui sont à une ou deux années de la retraite.

Un-e commissaire constate que des diminutions de subventionnement apparaissent à Bikini Test, au théâtre ABC, au Service de la jeunesse ou à d'autres associations culturelles. Il/elle souhaite que ces points soient soulevés même s'ils seront repris en sous-commission.

Dans sa réponse M. Veya souhaite qu'on ne fasse pas uniquement des comparaisons avec les comptes 2008. Il précise que les subventions pour l'ABC et Bikini Test ont été augmentées dans le budget 2009 et qu'elles restent à ce niveau. En revanche la seconde augmentation prévue a été abandonnée.

En ce qui concerne le Service de la jeunesse, le budget a été réadapté en fonction de l'extension du repas de l'écolier à la Halle Volta en tenant compte du calendrier de fin des travaux. Dans un premier temps 8 mois de fonctionnement avaient été pris en compte. Ils ont été ramenés à 2,5 mois afin de tenir compte de la réalité. D'autre part, la fréquentation des camps a diminué. Une analyse est faite pour en déterminer la cause qui est vraisemblablement due à la crise.

Un-e commissaire demande si les décisions prises par le Conseil d'Etat concernant le salaire des enseignants sont déjà intégrées dans le budget.

M. Berberat répond que cette mesure a été intégrée car on est presque sûr qu'elle sera acceptée par le Grand Conseil, à l'inverse d'autres mesures.

Un-e commissaire s'inquiète du montant des recettes qui est comparable à celui de 2005 qui n'était pas une année catastrophique à ses yeux. Il se demande si les salaires à la baisse des chômeurs n'auront pas un effet négatif sur le revenu des personnes physiques.

M. Monnard souligne qu'une embellie semble se manifester ces dernières semaines au niveau des affaires des personnes morales. De plus, à sa connaissance, on risque de se trouver avec une modification de la loi cantonale qui pourrait intervenir au premier trimestre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier. Celle-ci verrait une suppression des exonérations et en contrepartie une diminution du taux fiscal.

M. Monnard précise qu'au niveau de l'Etat, on a parié sur la stabilité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il fait remarquer que pour les personnes morales de nouveaux contribuables se sont installés depuis 2005 jusqu'à ce jour dont un gros contribuable.

M. Kurth rappelle que depuis 2005 il y a eu 5% d'inflation dont 3% l'année dernière avec une conjoncture qui n'était pas vraiment catastrophique ce qui veut dire que la plupart des salaires ont été adaptés au 1^{er} janvier 2008 même si cet état de fait ne compense pas les 20% de perte de revenu pour 1/5^e de la population. En admettant que 20% de la population active ait perdu 20% de son revenu cela représente 4% de réduction de traitement et étant donné que l'impôt est progressif, la baisse d'impôt serait inférieure à 4%.

Il rappelle que le bouclage des comptes de 2005 a été le 2^{ème} résultat comptable le plus catastrophique de la décennie avec CHF 15 millions de déficit.

M. Berberat pense que les membres du Conseil communal n'ont pas été trop optimistes dans la mesure où le budget 2010 envisage des recettes de CHF 24 millions inférieures à celles des comptes 2008.

Budget d'investissement: examen de détail

M. Monnard informe que dans le cadre du programme de législature, le Conseil communal s'est prononcé sur un montant des investissements qui pourrait être de l'ordre d'environ CHF 30 millions.

Un-e commissaire constate que le chiffre apparaissant encore à ce stade de l'élaboration budgétaire (CHF 56,3 millions) est beaucoup trop élevé. L'ensemble de la Commission partage ce constat.

A la demande d'un-e commissaire qui s'interroge sur les lignes directrices qui ont prévalu à la constitution de ce budget, M. Berberat rappelle que les projets présentés découlent principalement des axes du programme de législature qui ont été acceptés il y a quelques mois par le Conseil général.

M. Hainard souligne que le tunnel d'amenée d'eau de La Corbatière présente des problèmes d'infiltrations dangereuses pour la santé. En juillet 2008, un des réservoirs de la ville a dû être vidangé en raison de bactéries trouvées dans l'eau. La dépense de CHF 7,5 millions dont CHF 5 millions en 2010, est prise en compte dans le prix de l'eau. Elle est à ses yeux obligatoire et non négociable.

Un-e commissaire demande si des priorités ont été étudiées et si toutes les dépenses sont vraiment incontournables.

M. Berberat précise que le document concernant les investissements ne présente que ceux jugés indispensables par le Conseil communal. Il eût été intéressant de remettre ce soir l'historique de ces dépenses et toutes celles qui ont été supprimées depuis l'élaboration du premier projet de budget des investissements. D'autres choix devront encore être faits de concert avec la Commission afin que la responsabilité politique soit partagée.

M. Berberat propose de passer en revue les crédits spéciaux et les crédits à solliciter tout en laissant le soin aux sous-commissions d'en discuter en séance avec les chefs de service.

Un-e commissaire s'interroge sur le bien-fondé de la dépense de 70'000.- francs concernant le poste « réseau centre-ville ». M. Kurth précise qu'il s'agit de la mise en valeur des activités de tous les acteurs du centre-ville, du Versoix à la Fusion et des lignes de chemin de fer à la rue de la Serre. Plusieurs activités ont été envisagées avec le soutien de la Ville. Un concours a par exemple été effectué en collaboration avec l'Ecole d'Art pour mettre en valeur ce centre-ville.

Un-e commissaire se demande pourquoi investir 17'000.- francs dans le système de gestion des files d'attente au contrôle des habitants.

M. Berberat répond qu'un changement est intervenu dans l'organisation du service. Précédemment les guichets étaient séparés entre résidents étrangers et suisses. Cette séparation n'existe plus ce qui provoque de longues files d'attente à certains moments. Pour éviter ces files, un système de tickets numérotés est proposé. Le coût engendré comprend la licence informatique et la borne indiquant les numéros. Il s'agit d'un service à la clientèle.

Une discussion s'ensuit lors de laquelle plusieurs commissaires prennent la parole pour s'étonner de cette dépense et demander s'il ne serait pas possible de trouver un système plus simple et moins coûteux.

Il leur est répondu que ces dispositions ont été prises pour diminuer quelque peu la pression sur les collaborateurs, qui est actuellement très forte.

M. Berberat propose de reprendre ce point en séance de sous-commission au cours de laquelle il sera demandé à M. Villarejo, responsable du contrôle des habitants, de fournir plus de renseignements.

Un-e commissaire demande à quoi correspond le poste « comptage des piétons » dont la dépense s'élève à CHF 20'000.-.

M. Kurth répond qu'une campagne de comptage a été lancée cette année avec le concours de l'entreprise Transitec, en lien avec le service économique et d'urbanisme. Ce comptage des piétons doit servir à définir les parcours privilégiés de ceux-ci, en vue d'une signalétique piétonne. Cette solution a été préférée à celle d'un comptage par caméra beaucoup plus onéreuse.

Un-e commissaire s'interroge également sur l'étude "Parkings couverts" qui s'élève à CHF 100'000.-. M. Kurth répond que le Conseil communal en est au stade de projets et qu'il a fixé des montants forfaitaires. Une série de sites est d'ores et déjà envisagée tels que par exemple Beau-Site – patinoire. Par ailleurs, le Conseil communal rappelle dans le cadre de ce dossier que les entreprises sont invitées à proposer des plans de mobilité en incitant le co-voiturage, l'utilisation des transports publics, des vélos ou de la marche. Le montant indiqué ne sera pas complètement utilisé cette année. Il devrait être inférieur l'année prochaine.

Un-e commissaire se demande pourquoi figure un crédit spécial de CHF 600'000.- pour la rénovation d'appartements vétustes, compte tenu des CHF 900'000.- prévus au budget de fonctionnement et des prélèvements dans la réserve pour CHF 600'000.-.

M. Kurth répond que le compte de fonctionnement ne prend en compte que les frais de réparations d'urgence, de rénovation douce d'appartements qui se libèrent (réfection de peinture, changement de tapis etc.) Les gros œuvres tels que les changements de volets et de fenêtres, la transformation d'appartement et l'agencement de cuisines figurent dans les crédits spéciaux. Lorsque ces crédits sont ratifiés par le Conseil communal, les loyers sont augmentés dans le but d'atteindre 8% de rendement.

A la demande d'un-e commissaire qui relève qu'aucune entrée ne figure dans les recettes concernant les subventions à obtenir de la Confédération ou du Canton pour les économies d'énergie résultant des réfections de

toits et des installations de chauffage, M. Kurth se déclare incapable à ce stade d'estimer les subventions qui seront accordées.

Le-la commissaire préconise de modifier le document en remplaçant le zéro concernant les subventions par un point d'interrogation. M. Kurth en prend note de même que M. Barbezat.

Un-e commissaire demande des explications concernant l'investissement de CHF 100'000.- pour la couverture amovible sur la rue du Collège.

M. Veya répond que ce projet est à l'étude depuis plusieurs années pour les manifestations se déroulant dans le secteur. Ce point sera repris dans le détail en séance de sous-commission.

M. Veya informe que la dépense à budgéter concernant l'exposition Le Corbusier n'est pas CHF 140'000.-, mais de CHF 70'000.-. A un-e commissaire qui s'interroge sur le fait que cette exposition n'engendre aucune recette dans le budget, il est répondu qu'un mandat doit être confié pour mener à bien ce projet. Les CHF 140'000.- représentent le financement global de l'exposition à charge de la Ville. D'autres financements sont à considérer tels que celui de la Loterie romande, de la Samba etc. En outre, ces recettes ne concernent pas l'exercice 2010.

Un-e commissaire demande si la borne automatique prévue à la bibliothèque engendrera une économie. M. Veya répond par la négative car elle servira à décharger le personnel dans les tâches d'enregistrement des livres afin qu'il puisse se consacrer à d'autres missions.

Le coût de remplacement d'une machine aux Mélèzes qui s'élève à CHF 250'000.- étonne un-e commissaire.

M. Veya répond que le site compte deux patinoires utilisées dès 06h00 du matin. Si les pistes ne sont pas entretenues, elles ne peuvent pas être utilisées. Une des deux machines est continuellement en panne et doit absolument être réparée ou remplacée. Le coût de la dernière réparation s'est monté à CHF 20'000.-. Il rappelle que la machine a 30 ans. Mettre 10% de la valeur d'une nouvelle machine pour sa réparation semble peu adéquat. La vieille machine sera vendue aux Ponts-de-Martel qui utiliseront les pièces de celle-ci pour entretenir la leur.

M. Veya indique que le crédit pour l'enclos des chats forestiers a déjà été reporté l'année dernière et qu'un espace ad hoc répondant aux normes en vigueur doit être prévu.

Un-e commissaire demande si tous les crédits prévus au SIC sont indispensables.

M. Hainard répond que de nombreux crédits ont déjà été supprimés. Il faut se poser la question de savoir si on ne veut rien faire où si on préfère améliorer les systèmes existants. Ces investissements n'induiront pas d'économies, mais ils permettront d'augmenter et d'améliorer les prestations.

M. Veya ajoute qu'une augmentation de travail sera à prendre en considération en ce qui concerne l'informatisation de la gestion de l'inventaire des musées puisqu'il faudra tenir compte du travail de saisie. Cet investissement est nécessaire à la sauvegarde du patrimoine et permettra aux conservateurs de consacrer plus de temps à leur fonction de base.

A la question d'un-e commissaire se demandant si les travaux « d'assainissements – réfections » sont confiés au personnel des TP, M. Hainard répond que les assainissements prévus aux TP sont en principe effectués par les entreprises locales capables d'exécuter ces travaux.

La liste des véhicules et du matériel concernant les investissements sera remise aux sous-commissaires lors de la prochaine séance afin qu'ils puissent se prononcer sur ces dépenses.

A la suite d'une demande concernant le bien-fondé de faire figurer les dépenses pour les calendriers dans les investissements, la Commission décide de transférer cette somme dans le budget de fonctionnement. En outre M. Kurth précise que tous les textes de la brochure "Bon pied, Bon œil" sont à repenser et qu'une refonte complète de celle-ci est prévue. La somme concernant l'anniversaire Unesco disparaîtra du budget puisque il n'y aura pas de fête en 2010 étant donné la proximité des manifestations dédiées à ce sujet en 2009.

A la demande d'un-e commissaire qui préconise de faire sponsoriser le calendrier, M. Kurth répond que cet objet étant proposé en tant que cadeau pour véhiculer l'image de la Ville, il serait peu judicieux d'y faire figurer un nom d'entreprise. M. Kurth étudiera néanmoins la proposition.

L'ampleur de la somme de CHF 1 million destinée aux aménagements urbains surprend un-e commissaire.

M. Kurth informe qu'une partie des projets de cette rubrique a déjà été triée. Concernant la rue du Collège-Industriel, il s'agit d'un axe privilégié aboutissant au bâtiment de la bibliothèque depuis la Halle aux enchères. L'idée est d'avoir quelques arbres et bacs agrémentant ce passage. Seules deux ou trois places de stationnement disparaîtront.

M. Monnard informe qu'à sa demande, la police neuchâteloise contrôlera la place du Marché et les zones à 30 km/h.

En réponse à une question d'un-e commissaire, concernant la dépense de CHF 60'900.- pour « les feux lumineux – leds », M. Monnard répond qu'il s'agit du remplacement de feux existants, générant une économie d'énergie, d'entretien (la durée de vie étant plus longue) et de personnel.

A la question d'un-e commissaire demandant si l'investissement de CHF 700'000.- concernant le remplacement de deux tonnes-pompes par un véhicule ne pourrait pas être reporté, M. Monnard répond qu'il s'agit du remplacement de véhicules âgés de plus de 20 ans. Il rappelle qu'une subvention de 50% est versée par l'ECAP pour ces investissements. Par ailleurs, seule une partie du montant est à la charge de la collectivité chaux-de-fonnière puisque les frais sont répartis sur l'ensemble des communes des districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Cet investissement est fait avec l'accord du comité directeur du SIS.

En outre, une réflexion est également menée concernant les frais engendrés pour le déplacement des collaborateurs du SIS en formation à l'extérieur, le plus souvent à Lausanne ou Genève. A ce jour aucune autre solution n'a pu être appliquée que celle de défrayer le personnel pour l'utilisation de son propre véhicule d'où la proposition d'acquisition d'un nouveau véhicule d'un coût de CHF 30'000.-. L'opération s'avèrera rentable.

Suite à une question d'un-e commissaire, M. Hainard répond que les travaux entrepris pour la STEP sont couverts par la taxe d'épuration et non par le fonds des eaux, lequel est destiné aux investissements pour l'eau potable (par exemple: les réservoirs).

Les crédits à solliciter du CG seront étudiés en séance de sous-commissions.

Un-e commissaire revient sur l'information concernant la fin de l'aide fédérale pour les appartements de type HLM dès 2010. Il/elle demande si son incidence sera intégrée dans notre budget.

M. Berberat répond que pour 2009 et 2010 deux immeubles seront touchés par cette mesure. Une mesure d'accompagnement a été mise en place. Les coûts engendrés par la fin de cette aide seront partagés en quatre parts égales par le Canton, les Communes, les propriétaires et les locataires.

M. Kurth ajoute que la "sortie" du système des aides provoque la mise en difficulté d'une population ayant déjà de la peine à se loger. Cette décision n'ayant pas été planifiée, il est prévu pour les bénéficiaires actuels une poursuite du subventionnement.

En 2014, tout le complexe Esplanade arrivera au bout de ces aides. M. Kurth a déjà averti qu'il est exclu que ce complexe bénéficie en 2014 du régime transitoire adopté actuellement pour d'autres immeubles.

L'accord trouvé avec le nouvel acquéreur prend en compte la sortie du système des aides fédérales.

Un-e commissaire qui demande s'il est possible de chiffrer les indemnités versées par les Services sociaux aux jeunes de moins de 25 ans. M. Berberat prend note de la question à laquelle il sera répondu en séance de sous-commission.

Un-e commissaire demande s'il est possible de connaître le nombre de départs à la retraite en 2010 et s'il est envisageable de renoncer à les remplacer. Dans un tel cas, à combien se monteraient ainsi les salaires économisés ? En outre, concernant l'absentéisme, il/elle souhaite obtenir un petit rapport concernant la situation actuelle.

Un-e commissaire souhaite connaître le résultat obtenu à ce jour suite aux mesures d'intégration professionnelle des jeunes de moins de 30 ans. M. Berberat en prend note et M. Scheurer répondra en séance de sous-commission.

Séance du 5 novembre 2010

M. Schafroth rappelle, sur information du Conseil communal, qu'en application du règlement concernant la Commission financière, les rapports des sous-commissions ne seront plus distribués lors du budget ni au Conseil général, ni au public. Par contre, lors de l'élaboration des comptes, ces documents seront distribués.

Après une longue discussion, il est décidé que les remarques jointes au budget pour une meilleure compréhension des montants seront distribuées dans la semaine précédant les réunions des sous-commissions.

Budget de fonctionnement définitif

M. Berberat relève que le Conseil communal propose de boucler ce budget avec CHF 6'826'050.- d'excédent de charges. Malgré un certain nombre de mesures, le but d'atteindre environ CHF 5 millions de déficit n'a pas pu être réalisé car il aurait fallu couper dans des prestations jugées indispensables. Il relève la baisse considérable des recettes fiscales entre les comptes 2008 : CHF 124 millions, le budget 2009 : CHF 110 millions et le budget 2010 : CHF 100 millions. Un gros effort a été fait et il est impossible de l'avis du Conseil communal de couper encore plus dans les dépenses.

M. Kurth informe que suite à l'assemblée générale du syndicat à fin octobre, ce dernier a décidé de ne pas entrer en matière sur les mesures salariales proposées par le Conseil communal. Il s'oppose au ralentissement des progressions automatiques, à la diminution de

l'enveloppe des échelons qualitatifs et à toute diminution de l'indice de renchérissement. Au vu des mesures appliquées par d'autres instances, tel le Canton, le Conseil communal a décidé de présenter le budget en maintenant les mesures proposées.

Analyse des améliorations et détériorations au budget

M. Monnard informe que le report de charges de l'Etat n'a pas été pris en compte dans l'élaboration du budget. Une épée de Damoclès reste donc suspendue sur ce budget.

En fonction d'un contrôle interne, les chiffres concernant l'OPC pourraient présenter une amélioration de quelque CHF 20'000.-. En ce qui concerne la « correction des primes d'assurances de personnes » figurant au chapitre des Finances, il informe que des discussions sont en cours afin d'affiner le chiffre proposé.

Au poste des « crèches et garderies » M. Monnard relève une amélioration de CHF 583'200.- par rapport à la précédente version du budget.

Un-e commissaire s'étonne de la diminution tardive de charges concernant les crèches alors que celle-ci aurait pu intervenir plus rapidement dans l'élaboration du budget.

M. Berberat répond que malgré les ambitions du Conseil communal, il a été nécessaire de réduire ce poste de CHF 700'000.- dans un premier temps. Suite aux discussions en séance de sous-commission, une nouvelle diminution a été faite afin de tendre vers un budget plus proche de l'équilibre. On est arrivé là au minimum nécessaire pour fonctionner. Les coupes auront pour conséquence des non-reconnaisances de crèches, un frein au développement du foyer de l'écolier, etc.

M. Monnard précise que l'impôt sur les frontaliers est encaissé avec une année de décalage. Le chiffre définitif pour 2009 se révélant supérieur à celui prévu au budget, permet de penser que ces revenus seront plus importants pour 2010, d'où une amélioration de CHF 500'000.-.

A la suite d'une question d'un-e commissaire concernant les charges et les produits des appartements vacants, M. Kurth répond qu'il a été tenu compte d'une remarque faite en sous-commission. Pour les immeubles dont les appartements sont vacants pour cause de chantiers de grande envergure tel Agassiz - Cernil-Antoine, les charges ont été portées au compte des investissements et non au compte de fonctionnement. Une première analyse budgétaire montre que le coût des travaux sera moindre que le montant du crédit sollicité auprès du Conseil général. Les recettes des objets vacants ont quant à elles été maintenues comme s'ils étaient occupés.

M. Kurth signale une incohérence concernant les postes eau et gaz. Le Conseil communal a constaté sur l'ensemble des services, une augmentation exagérée qui ne pouvait pas être justifiée par les simples augmentations du prix de l'énergie. Il a donc procédé à une ré-estimation de ces charges à la baisse dans tous les services. Ce poste a donc été réduit de CHF 34'000.- pour les centres 201 (bâtiments divers d'utilité publique), 211 (bâtiments locatifs) et 212 (parkings). Malheureusement il a été omis d'y déduire les recettes. Ce montant sera mentionné dans les remarques pour la transparence.

Au chapitre des écoles obligatoires, un-e commissaire s'étonne de l'incohérence de quelques chiffres. En effet l'augmentation du traitement du personnel pour le montant de CHF 56'600.- est assortie d'une contribution à la Caisse de pensions en hausse CHF 283'200.- et d'une baisse des contributions à la Caisse Alfa. Ces trois postes ne correspondant pas entre eux au niveau de la proportionnalité, il/elle souhaite une explication.

M. Berberat répond que ces chiffres sont calculés et communiqués par le Service des salaires. Le budget de l'école était illisible cette année du fait que les trois écoles ont fusionné, raison pour laquelle un budget consolidé des Ecoles a été remis à la Commission après la séance de la sous-commission. M. Berberat précise que pour la caisse Alfa, la contribution passera en 2010 de 2,2% à 2,1%, ce qui explique l'amélioration. Concernant la Caisse de pensions, le taux passera en 2010 de 10,5 à 12%, d'où la hausse significative de ce poste.

M. Kurth complète en indiquant que la loi votée par le Grand Conseil prévoyait de faire passer de 11% à 13% le taux des cotisations payées par l'employeur sur trois périodes de deux ans. Devant la dégradation du taux de couverture des trois caisses et du taux d'entrée prévisible dans la nouvelle caisse, le Conseil d'administration de la caisse de pensions a décidé de surseoir à la première étape en passant directement à 12%. Ces CHF 283'200.- représentent le pourcent d'écart supplémentaire entre le premier budget (11%) et le définitif. Cette décision vaut pour l'ensemble du personnel affilié à la nouvelle caisse mais n'a aucune incidence pour les autres parties du budget de la ville puisque les augmentations de cotisations seront prélevées sur les réserves de cotisations constituées sur la base du différentiel de couverture au bénéfice de la Ville de La Chaux-de-Fonds au 1^{er} janvier 2010.

Un-e commissaire demande pendant combien d'années la Ville de La Chaux-de-Fonds sera soumise à cette opération.

M. Kurth répond que les comptes 2009 n'étant pas bouclés, il est difficile de le dire actuellement. Un rapport sera élaboré au début de l'année prochaine concernant les caisses de pensions. Le taux de couverture de la nouvelle caisse de pension devrait être dans la fourchette de 60 à 65%,

alors que la caisse de pensions de la Ville devrait avoir un taux de couverture proche de 80%. Des négociations sont encore en cours concernant le taux d'entrée de chacun des trois employeurs.

Pour un-e commissaire la taxe déchets devait couvrir l'ensemble des frais. Il/elle s'étonne donc de la détérioration annoncée. M. Hainard précise que le compte est bien à zéro et M. Monnard ajoute qu'en ce qui concerne la différence, il s'agit d'imputations internes.

Sachant que des changements interviendront au sein du Conseil communal, un-e commissaire s'étonne de constater qu'il n'y a pas de modification dans les chiffres du budget du Conseil communal.

Après une longue discussion, il est admis que ce poste devrait être en baisse et non en augmentation. M. Barbezat, chef du service des finances effectuera des contrôles.

Un-e commissaire s'étonne du fait que CHF 50'000.- sont prévus pour la refonte du site Internet de la ville alors qu'une personne a été engagée pour s'en occuper.

M. Hainard répond que la refonte du site est de la compétence du SIEN alors que les deux personnes engagées sont en charge de la communication et de l'information.

M. Kurth ajoute que ces deux collaborateurs auront une action de coordinateurs dans les services. Parallèlement, le Conseil communal affiche la volonté ferme de revoir le site Internet. Un travail à l'interne dans l'administration va être effectué quant au contenu, de même qu'un travail technique effectué par le SIEN/SIC. Un mandat confié à un graphiste est également prévu pour revoir l'aspect visuel. Ces tâches n'entrent pas dans le cahier des charges des nouveaux collaborateurs en charge de la communication et de l'information.

Un-e commissaire s'inquiète de constater au poste contrôle des habitants un déficit de CHF 176'000.- alors qu'il est versé à la Ville du Locle CHF 155'000.-. Il/elle se demande comment est négociée la part du Locle concernant l'Etat civil.

M. Berberat rappelle qu'une convention a été passée avec Le Locle il y a cinq ans auquel il a été confié la gestion de l'Etat civil des Montagnes neuchâteloises. En fonction du nombre d'habitants et des cas traités la Ville de La Chaux-de-Fonds verse une participation à la Ville du Locle. La somme de CHF 155'000.- est une prévision de la Ville du Locle pour son prochain budget. Il rappelle que depuis 2004, des économies ont été réalisées ; elles peuvent être évaluées à une centaine de milliers de francs si l'on tient compte de l'informatique.

M. Kurth ajoute qu'il s'agit de distinguer trois secteurs totalement indépendants, à savoir, le Contrôle des habitants de La Chaux-de-Fonds, le Contrôle des habitants du Locle et enfin l'Etat civil établi au Locle desservant également La Chaux-de-Fonds sur la base de la convention. Cette rubrique a été supprimée à La Chaux-de-Fonds et intégrée dans le Contrôle des habitants.

M. Hainard ajoute qu'il s'agit du même principe que pour le Service des forêts.

Au poste Bâtiments d'utilité mixte, un-e commissaire salue une réduction du personnel mais souhaite s'assurer que cette personne n'a pas été engagée dans un autre service.

M. Barbezat précise qu'il s'agit du non-remplacement du concierge des Abattoirs.

Un-e commissaire s'interroge sur le bien-fondé, en ce qui concerne les finances, du poste « correction des amortissements » d'un montant global de CHF 2,257 millions.

M. Monnard répond que les amortissements extraordinaires effectués à la fin de l'année dernière génèrent une diminution globale sur l'ensemble des différents services. Les amortissements calculés dans un premier jet se montaient à CHF 11 millions et ne tenaient pas compte de l'effet des amortissements extraordinaires de 2008. Cette incidence a été prise en compte et au lieu d'imputer les amortissements sur chacun des services concernés, ils ont été introduits dans les finances par mesure de simplification.

M. Barbezat complète l'information en précisant qu'il y a une deuxième explication à ce chiffre. Il indique qu'en mai, lors du premier jet du budget, les dépenses d'investissements qui seront effectuées sur l'année ne sont pas encore connues. De ce fait-là, les amortissements sont calculés sur la totalité des investissements décidés pour 2009. En cette fin d'année, on connaît les investissements effectués en 2009. Ils sont moindres que prévu car une partie d'entre eux est reportée sur les exercices 2011 et 2012 d'où une prise en compte du montant des investissements effectifs pour calculer les amortissements.

A une question d'un-e commissaire s'étonnant de constater qu'il n'y a pas d'amélioration pour les non-valeurs dont le chiffre s'élève à CHF 3,5 millions, M. Barbezat précise que ce montant ne tend pas à baisser surtout en raison de la situation économique actuelle. Il rappelle que les pertes sur débiteurs se sont élevées pour 1998 à CHF 4 millions, pour 1999 à CHF 4 millions, pour 2001 à CHF 3,2 millions, pour 2002 à CHF 5 millions, pour 2004 à CHF 6 millions, pour 2007 à CHF 3,8 millions, pour

2008 à CHF 3,5 millions et que pour 2009, l'estimation est de CHF 3,9 millions.

M. Barbezat ajoute que des tableaux de bord mensuels sont remis chaque année par l'Etat. Les pertes fiscales figurant au budget 2010 ont été estimées sur la base des tableaux de bord de fin octobre. Elles prennent en compte toutes les années depuis 1998. Il n'existe pas d'autres outils pour ce calcul.

Budget d'investissement: examen de détail des documents annexés

M. Monnard relève le montant total de CHF 29,901 millions au total des crédits proposés par le Conseil communal et un montant total de CHF 38,475 millions si l'on tient compte des crédits financés par les taxes.

Rapports des sous-commissions

Dicastère de M. Berberat

Le rapporteur de la sous-commission souligne que la séance s'est déroulée en deux phases bien distinctes : une première partie où les services examinés ont donné lieu à peu de remarques et une deuxième partie touchant aux services sociaux où plusieurs constats ont été faits. La discussion a surtout porté sur les CHF 3 millions que coûtent les jeunes entre 18 et 25 ans. Il souligne l'injustice existant eu égard aux parents qui font tout pour soutenir leurs enfants contrairement à d'autres parents qui ne prennent pas leurs responsabilités.

Selon le rapporteur, les crèches, la crise aidant, sont moins fréquentées. Il estime donc juste de limiter la dépense pour ce poste. Pourtant, selon M. Berberat, les directrices affirment qu'elles ne voient que peu de différence concernant la fréquentation. Un manque énorme de places en parascolaire est relevé à ce jour.

M. Berberat explique que ses services appliquent des règles cantonales et de la façon la plus stricte possible.

Un débat contradictoire a lieu quant à l'engagement d'un inspecteur social pour la ville. M. Berberat considère peu logique qu'une personne soit totalement à la charge de la Ville alors même que l'aide sociale est partagée à raison de 40% par le canton et 60% par les communes. Par ailleurs il existe au niveau du canton des inspecteurs avec des compétences de police judiciaire qu'ils ne pourraient obtenir au niveau communal. M. Berberat s'est donc engagé à écrire à la cheffe du département dans le but d'augmenter ces postes.

Un-e commissaire s'étonne de lire dans ce rapport les positions d'un parti plutôt que celles d'une sous-commission financière. Il/elle salue donc le fait que ces rapports ne seront pas publiés.

Une longue discussion suit où des avis différents sont émis. Le rapport a été soumis aux chefs de service et aux commissaires de la sous-commission. Un commissaire indique que devant le peu de temps imparti, il n'a pas réagi mais qu'il eût peut-être fallu tout changer. M. Berberat souligne que le Conseil communal ne doit pas corriger le rapport mais uniquement contrôler que les chiffres donnés soient exacts.

Un-e commissaire demande si le nombre des jeunes en formation et bénéficiant de l'aide sociale est connu. Un-e autre commissaire demande combien de jeunes personnes bénéficiant de l'aide sociale en sortent avec une formation. M. Berberat recherchera ces informations.

Un-e commissaire invite les Commissaires à consulter l'arrêté cantonal fixant les normes d'aide matérielle pour cette catégorie d'âge. Les montants pourront alors paraître dérisoires.

Un-e commissaire demande de quels moyens devrait disposer le Conseil communal dans ce secteur car elle ne pense pas que la Ville ait forcément besoin d'inspecteurs recherchant des tricheurs, mais plutôt de gens qui discutent lorsque ces jeunes sont rencontrés pour la première fois.

M. Berberat répond que l'aide sociale n'est pas octroyée aux jeunes de moins de 18 ans. Des mesures sont prises pour insérer ces jeunes. Une coordination avec le Canton est nécessaire. Le problème est vaste en regard du nombre d'institutions existantes en charge des personnes dans le besoin. M. Berberat relève l'accès de plus en plus difficile aux prestations de l'assurance chômage, ce qui provoque une augmentation des demandes auprès des services sociaux. Il évoque également la situation du chômeur pauvre relevé dans de nombreuses villes.

Un-e commissaire demande si, étant donné la situation économique, les milieux associatifs ou caritatifs sollicitent des moyens pour augmenter les aides. M. Berberat répond que le CSP, Caritas, l'Union ouvrière sont déjà aidés mais n'ont pas fait de demandes particulières, contrairement au restaurant social pour lequel une étude est en cours.

Un-e commissaire demande où en est la demande émanant de La Coquille.

M. Veya répond qu'elle est à l'étude.

En page 6, un-e commissaire demande que la conclusion formulée par "On regrettera" soit modifiée par "Un-e commissaire regrette".

Dicastère de M. Hainard

Le rapporteur relève le bon travail de la Commission et la qualité des réponses tant du chef de dicastère que des chefs de service. Il relève que les priorités clairement exprimées ont permis de reporter un bon nombre d'investissements.

Un-e commissaire rappelle à M. Hainard qu'il/elle attend une réponse à deux questions : la première à propos des véhicules de Viteos et la seconde à propos des bureaux restaurés.

M. Hainard répond qu'il n'y a pas plus de véhicules aujourd'hui chez Viteos qu'il n'y en avait à l'époque entre SIM et SIN. Par contre certains véhicules ont été remplacés. La Direction et le Conseil d'administration sont conscients du fait que le nombre de véhicules devrait pouvoir être diminué à l'avenir. Ils sont plus visibles en raison de la nouvelle raison sociale. Quant aux locaux, il s'agit de bureaux restaurés selon le concept « openspace » qui donne la possibilité d'occuper un même espace avec plus d'occupants sans péjorer la qualité du travail. Ces locaux sont modernes mais pas luxueux.

Un-e commissaire demande pourquoi certains employés ont été fournis en téléphones mobiles pour lesquels il leur est versé une indemnité CHF 10.- par mois.

M. Hainard répond qu'il s'agit d'une pratique qui a été uniformisée au niveau de la ville. L'alarme neige, par exemple, est effectuée sur ces téléphones. Les employés reçoivent une subvention de CHF 10.- mais paient leurs communications. Grâce à cette pratique la facture Swisscom est supprimée. Il s'agit d'une économie pour la Ville.

A la question d'un-e commissaire, M. Hainard répond que la concession Presta Jogne devrait selon lui être supprimée à terme car la consommation d'eau diminue de plus en plus en ville. Cependant la facture à l'utilisateur ne diminue pas car elle porte essentiellement sur des frais fixes. La réserve Presta Jogne devrait être utilisée à d'autres travaux car des investissements de CHF 20 à CHF 25 millions sont prévus pour les 5 à 10 prochaines années concernant l'eau. Les premiers travaux débutant cette année porteront sur la sécurisation de l'amenée d'eau de La Corbatière.

Dicastère de M. Kurth

Le rapporteur relate le bon déroulement de la séance dont les échanges ont été constructifs. Les crédits spéciaux ont été passés en revue ce qui a permis de constater que derrière les chiffres figurent des projets insoupçonnables.

Un-e commissaire demande une explication concernant les cartes CFF.

M. Kurth répond qu'il s'agit de cartes mises à disposition du public auprès de la billetterie de L'Heure bleue permettant de voyager pour un montant forfaitaire de CHF 38.- par jour sur le réseau suisse en 2^{ème} classe. Les CFF mettent ces cartes à disposition des collectivités publiques. Ces dernières les achètent et les mettent à disposition de la population. Actuellement huit cartes sont à disposition. Les charges sont couvertes par les recettes.

Dicastère de M. Monnard

Le rapporteur relate la bonne ambiance dans laquelle s'est déroulée la séance mais a regretté de ne disposer que fort tardivement en fin de séance des commentaires. Toutefois tous les chiffres ont trouvé leur explication et les chefs de service en sont remerciés.

Dicastère de M. Veya

Le rapporteur rappelle que la sous-commission s'est réunie sur deux demi-jours. Les discussions ont été agréables et les chefs de service ont bien compris les enjeux du budget 2010 et les efforts demandés. Il salue la satisfaction affichée par les sous-commissaires en fin de séance mais déplore le peu de temps imparti pour la rédaction des rapports. Il souhaite qu'à l'avenir ce délai soit prolongé de quelques jours.

Un-e commissaire demande si en ce qui concerne les mesures d'urgence concernant le reconditionnement d'une partie du patrimoine une collaboration avec l'Ecole d'arts ou la HES existe.

M. Veya informe que, pour les travaux de restauration, des collaborations entre des stagiaires et les Musées de La Chaux-de-Fonds sont tissées.

M. Veya tient à disposition un tableau consolidé concernant la patinoire - piscine des Mélèzes.

M. Hainard souligne encore que douze sociétés locales ramassent le papier le samedi et touchent dans ce cadre CHF 3'000.- à prendre en compte dans les subventions.

Dans la séance du 20 novembre 2009, les membres de la Commission ont pris connaissance de la position des partis concernant le budget et ont adopté les rapports des sous-commissions ainsi que celui de la présente commission.

Prise de position des partis

Prise de position du Parti socialiste

Globalement, le Parti socialiste relève l'effort entrepris par le Conseil communal pour nous présenter un budget qui préserve l'essentiel et altère

le moins possible l'accès aux prestations. Exercice d'autant plus délicat en cette période de situation économique morose et aux vues du flou qui entoure un certain nombre de postes, notamment les recettes à venir, et les différents reports de charges dont la Ville pourrait faire l'objet. Une situation qui, par ailleurs, n'a fait que mettre encore plus en exergue la précarité dans laquelle se trouve une partie de la population, et qui rend encore plus criante la nécessité de ne pas couper dans des prestations essentielles.

Nous souhaitons cependant relever que la lecture de ce budget nous a parfois paru teinté d'un certain flou, non seulement dans les prévisions, ce qui est inévitable, mais dans les priorités qu'il s'était fixé. Les motivations liées à l'objectif résultat ne sont ainsi pas non plus apparues clairement, laissant l'impression d'un chiffre qui avait été fixé plus sur la base d'une réflexion arbitraire que sur un plan politique et financier précis.

Enfin, nous voudrions souligner qu'il convient de rester particulièrement attentifs à ce que la situation dans les services ne se détériore pas. La politique restrictive menée par la commune en termes d'engagements ces dernières années a conduit la Ville à vivre avec des effectifs minimums dans la plupart des secteurs. Notre responsabilité est également de veiller à ce que les employés de la commune ne travaillent pas continuellement à flux tendus.

Le Parti socialiste acceptera donc ce budget, tout en se réservant la possibilité de l'amender.

Prise de position de l'Union démocratique du centre

Les chiffres qui nous sont fournis semblent peu aptes à satisfaire notre soif d'équilibre.

En effet, au vu des difficultés conjoncturelles, nous aurions admis que le Conseil Communal vise un budget ne dépassant pas 2 millions d'excédents de charges. A plus de 6'800'000.-, le risque devient téméraire, trop pour une petite ville qui enregistre un taux de chômage de près de 9 %, car l'Etat cherche par tous les moyens à reporter ses charges sur les communes, dont la nôtre prendrait 3 à 4 millions supplémentaires. Tout ceci sans compter l'immense incertitude des rentrées fiscales, particulièrement au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes morales. Le Service des Finances l'a estimé de manière audacieuse, dans cette période où les entreprises cherchent plutôt à constituer des réserves.

Nous regrettons donc que l'effort d'amélioration, entre la première version du budget et celle qui nous est soumise, ait porté principalement sur la correction des recettes (+4'223'000.-) et beaucoup moins sur la diminution des charges (-1'737'000.-).

Quant au budget proprement dit, il présente un programme social imposant, notamment au niveau de l'accueil pré et parascolaire, celui-ci

est disproportionné, non pas en terme de places, mais en terme de timing, nous aurions pu surseoir d'un ou deux ans pour le lancer, juste le temps de laisser passer le gros de la crise.

Les attentes sont démesurées également dans la culture, principalement aux musées, par une inquiétante augmentation de la dotation en personnel, et par une part des investissements colossale, sans rapport aucun avec la très faible fréquentation des institutions concernées.

En conclusion, le groupe UDC estime que le budget 2010 est en disharmonie avec la réalité conjoncturelle, et appréhende l'évolution des recettes fiscales. Il demeure très réservé quant à la position qu'il prendra le 17 décembre.

Prise de position des Verts

Les Verts, nous sommes globalement satisfaits du budget 2010 présenté par le Conseil communal. Il est le meilleur possible si l'on ne veut pas toucher à des prestations importantes.

Réduire encore ce budget, qui n'est pas équilibré, nous semble pourtant difficile. Nous refusons de couper maintenant dans certaines prestations, avant de connaître les réels effets de la crise. Nous estimons prématuré d'imaginer d'autres économies actuellement. Nous souhaitons rappeler qu'en période de crise, il s'avère essentiel de continuer malgré tout à dépenser pour une collectivité publique afin de stimuler la consommation et l'investissement.

Dans ce même ordre d'idées, nous comprenons mal les économies décidées par le Conseil communal au sujet de ses fonctionnaires. Ces employés communaux ont déjà payé par le passé un lourd tribut à la solidarité. Nous sommes d'avis qu'ils ont droit à la reconnaissance de leur employeur. Assurer au personnel communal les échelons et les versements qualitatifs représente une mesure anticyclique, légère mais réelle. L'argent versé se retrouve dans la consommation et dans les impôts aussi.

En l'état actuel des choses, nous accepterons donc le budget mais nous déposerons un amendement concernant les mesures salariales touchant le personnel communal, si aucun accord n'est trouvé dans l'intervalle avec le syndicat. Nous ferons cette démarche après concertation avec les autres partis de gauche et selon la position définitive de notre groupe.

Prise de position du Parti libéral radical

Le groupe PLR n'est pas satisfait de la proposition de budget 2010 que le Conseil communal lui soumet. Il attend depuis des années une présentation du budget équilibrée qui permette ensuite d'envisager de nouveaux projets pour notre ville, dynamisme indispensable si nous voulons satisfaire les besoins de nos habitants et donner à d'autres l'envie de venir s'y installer. Nous nous rendons compte que cet objectif est

difficile à atteindre cette année au vu de la conjoncture qui nous est très défavorable. La perte d'impôts en lien avec la conjoncture se situe aux environs des 5 millions, chiffre qui avait été admis par le Conseil communal. Il est vrai qu'elle est plus importante entre les années 2008 et 2009 mais ces années sont exceptionnelles et ne peuvent servir de référence. Proposer presque 7 millions de perte sans y avoir intégré les reports de charges que le canton envisage de nous faire supporter et après avoir passé des écritures comptables qui améliorent le budget démontre bien que nous sommes toujours dans une situation où notre train de vie ne correspond pas à nos recettes fiscales. Dès lors, notre groupe demande au Conseil communal de prévoir dans son budget au service « 110 Conseil communal » un compte intitulé « Réduction des charges » d'un montant permettant d'atteindre les 5 millions de déficit. Ainsi, il montrerait sa volonté de s'attaquer une fois de plus aux charges structurelles de notre ville.

Quant aux crédits spéciaux, ils ne seront pas acceptés sans autre. Un certain nombre de postes nécessite un rapport de la part du Conseil communal et doivent passer par la voie des crédits d'investissement au Conseil général.

Prise de position du Parti ouvrier populaire

Le budget prévu ressemble à une réduction de voileure pour passer l'orage, mais cette voileure permet de garder le cap. Nous approuvons cette stratégie dans la situation économique actuelle. Aux yeux du POP toutefois, la situation n'exige pas encore de sacrifier l'équipage. Nous refuserons donc les mesures concernant le traitement du personnel à moins que ces mesures ne fassent l'objet d'un accord entre les partenaires sociaux. En conséquence, le POP donne un préavis négatif concernant le budget actuel puisque celui-ci intègre une limitation de la progression salariale combattue par le personnel communal, et cela même s'il soutient le reste du budget.

La Commission financière a adopté le budget 2010 par trois voix contre deux voix contraires et quatre abstentions.

Les rapports des sous-commissions et celui de la Commission sont acceptés par neuf voix sans oppositions.

Pour la Commission financière
Le rapporteur : Philippe Lager